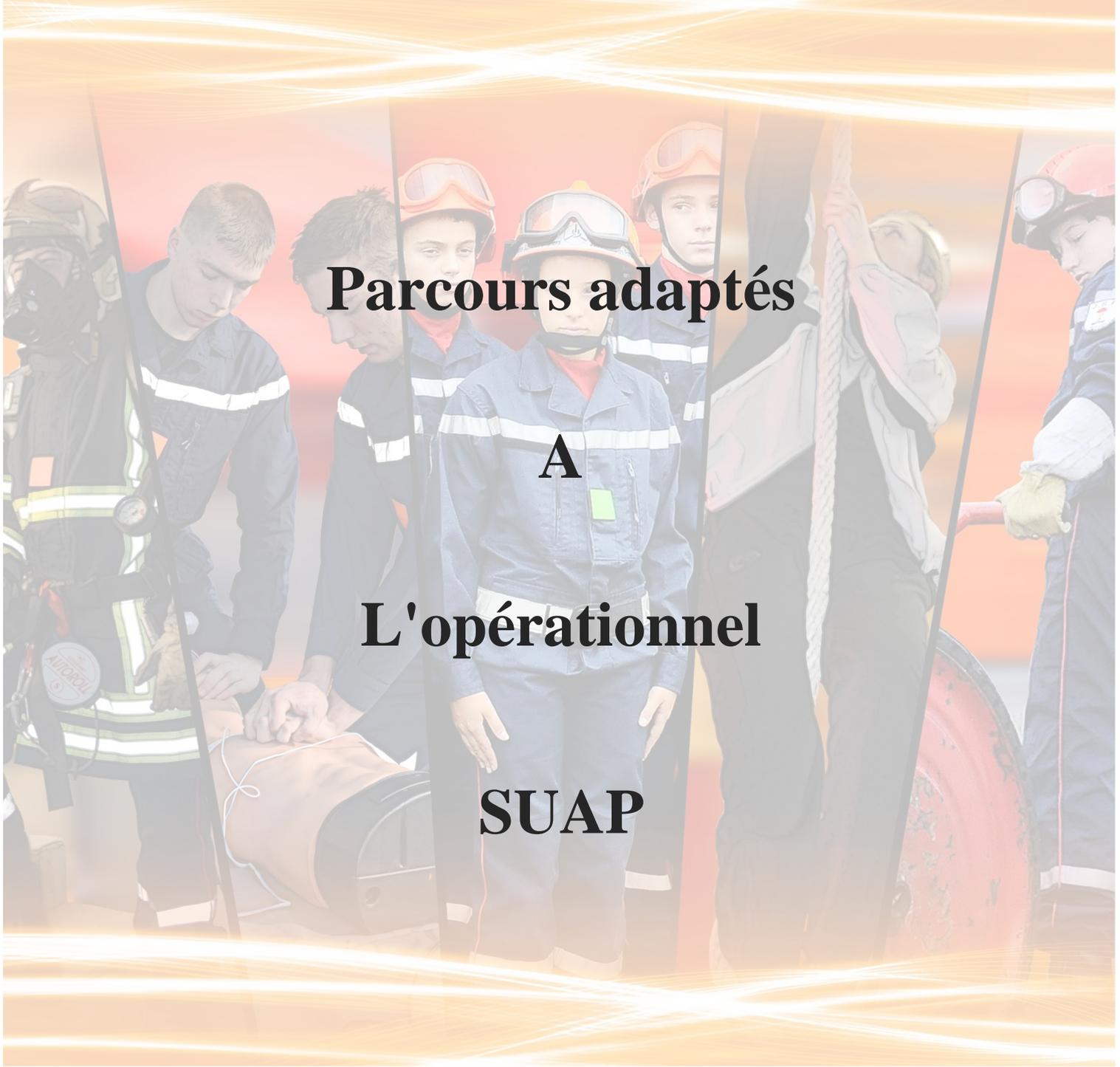




ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

UV J.S.P. 3

Module : APS



Parcours adaptés

A

L'opérationnel

SUAP

Version 1



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Au sein du SDMIS, la vérification de l'aptitude physique se réalise par le biais des tests suivants :

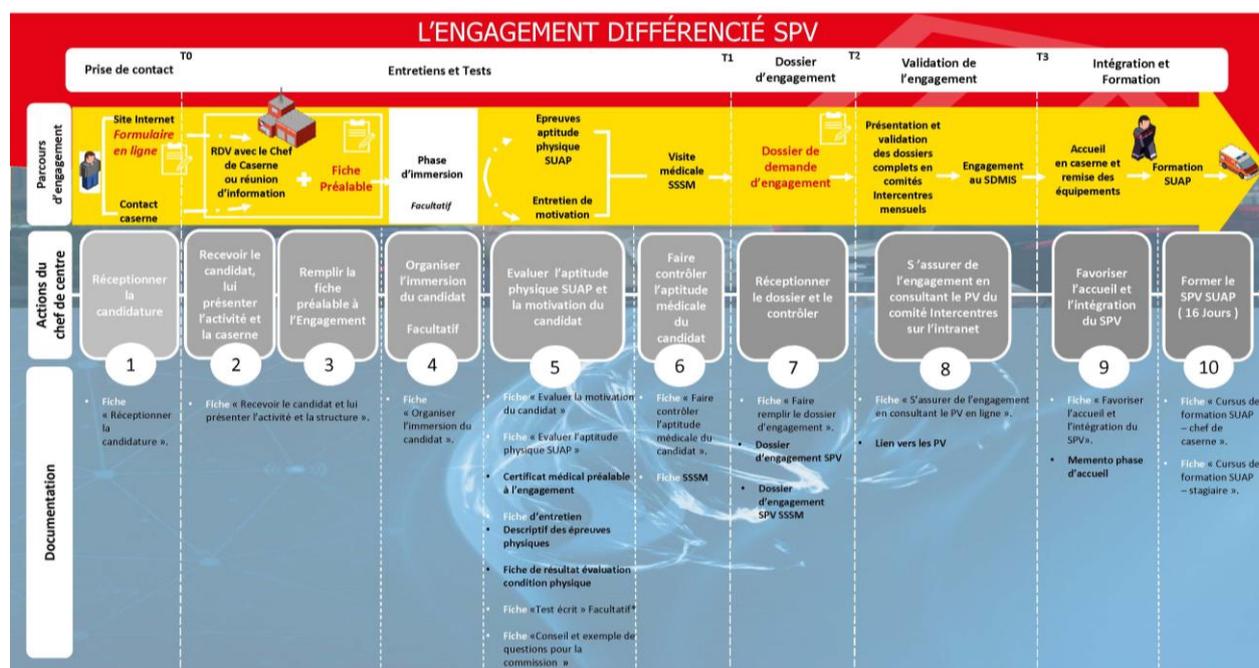
- ↗ Aptitude physique SUAP et PPBE,
- ↗ Aptitude physique INC,
- ↗ Indicateurs de la Condition Physique,

Les ICP étant décrit dans un cours spécifique, nous n'aborderons que les aptitudes physiques à réaliser avant de suivre la formation initiale et d'exercer en intervention.

Les parcours adaptés à l'opérationnel, plus connu sous l'appellation de PAO, au sein du SDMIS, se déclinent sous deux parcours différents :

- ↗ Un PAO SUAP – PPBE.
- ↗ Un PAO INC.

Hors filière JSP, le candidat SPV, avant de voir sa demande d'engagement validée par le chef de centre doit suivre le parcours suivant :



Les JSP ayant réussi les épreuves physiques démontrent, par cette réussite une certaine aptitude physique.



I. PAO SUAP – PPBE :

L'objectif est d'évaluer les capacités physiques (cardio respiratoire + musculaire) du candidat sur une mission SUAP sans connaissance préalable des matériels spécifiques.

Elle est mesurée à l'aide de :

- ↗ L'épreuve de Luc Léger.
- ↗ Un Parcours adapté à l'opérationnel.

Le candidat se repose 10 à 15 min entre les 2 épreuves.

Chaque test est évalué et permet d'obtenir l'un des trois niveaux suivants :

Niveau vert : Niveau recherché pour un engagement initial d'équipier SUAP.

Niveau orange : Niveau acceptable pour un engagement équipier SUAP mais qui nécessite un suivi pour progresser physiquement.

Niveau rouge : Niveau qui peut mettre en difficulté physique la personne et l'équipage sur une mission d'équipier SUAP.

Parcours missions SUAP et PPBE :

Le candidat doit réaliser seul un parcours mettant en œuvre ses capacités physiques pendant plusieurs minutes.

Le parcours reproduit des efforts similaires à une mission SUAP :

- ↗ Intervention pour malaise ou blessé en étage

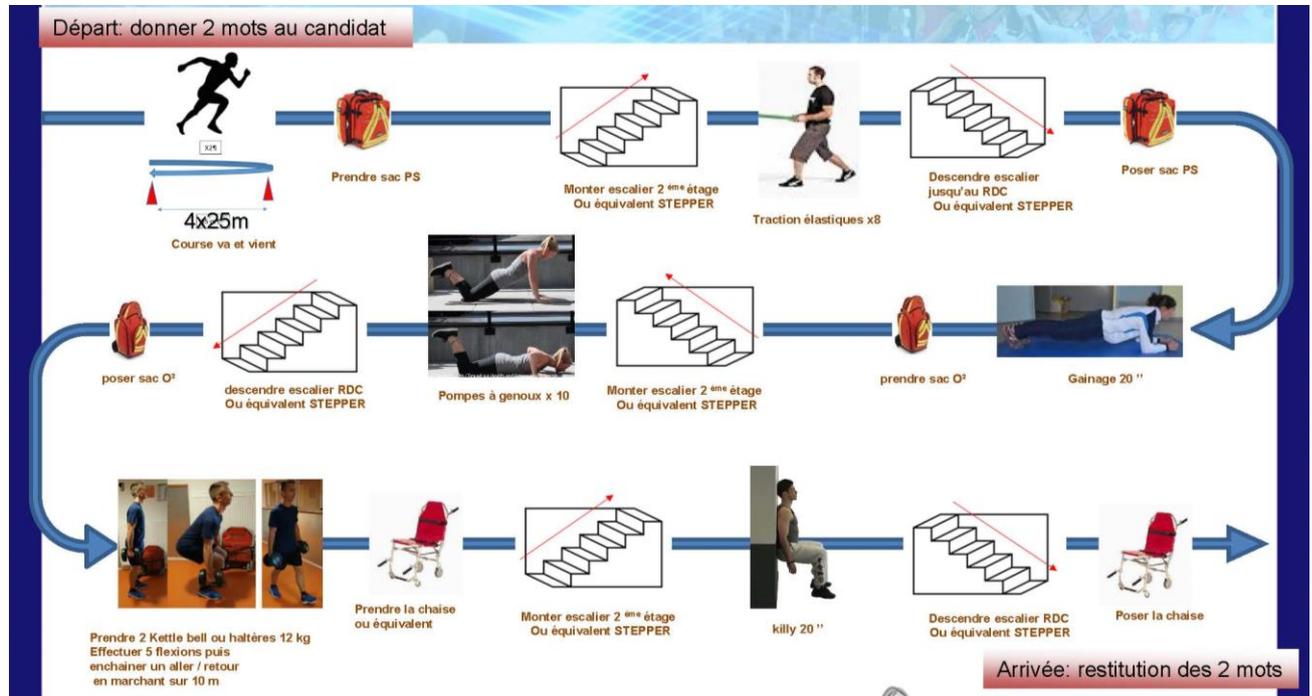


Pendant cette intervention le SP devra :

- ↗ Monter avec un sac d'oxygénothérapie : effort pouvant atteindre 90 à 95 % de la fréquence cardiaque maximale pendant 3 à 4 min ;
- ↗ Monter et descendre des escaliers avec matériels ;
- ↗ Effectuer un brancardage.



Descriptif du parcours :



Résultats :

Niveaux	Vert	Orange	Rouge
TEMPS	T < 5 min	T < 5 min	T > 5 min
Réalisation des épreuves	Toutes les épreuves réalisées	Une épreuve n'est pas réalisée	Au moins deux épreuves non réalisées Ne finit pas le parcours
Restitution des données	Restitue les deux mots sans difficulté	Restitution partielle : manque 1 mot Difficulté à parler, cherche ses mots, ...	Impossible de restituer

Epreuve de Luc Léger :

→ Voir descriptif dans le cours sur les ICP.

Compte tenu de l'âge des JSP, une seule tranche d'âge apparaît dans les tableaux suivants :



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Barème Femme :

Niveau	Rouge	Orange	Vert
16 à 29 ans	< 6	6 à 7	7,5 et +

Barème Homme :

Niveau	Rouge	Orange	Vert
16 à 29 ans	< 7	7 à 8	8,5 et +

Le comité pédagogique départemental et métropolitain des JSP, présidé par le DDMSIS, a validé en date du 05 novembre 2019, que la réussite aux épreuves physiques du BNJSP remplaçait le PAO SUAP – PPBE lors de l'engagement SPV d'un breveté ou certifié APS.

Dans la même démarche, les JSP ayant validés le module APS soient dispensés de fournir l'attestation nage.

Cependant, le comité recommande aux sections de faire faire au moins une fois, à titre d'entraînement, le PAO SUAP.